

# Formation à l'ADR Personnel d'exploitation

## Public

Toute personne des services commerciaux, administratifs et techniques des entreprises concernées par le transport des marchandises dangereuses par route (transporteurs, dépositaires, industriels...).

## Pré-requis

- Savoir lire et écrire.

## Objectifs

- Familiariser les participants au contenu de l'arrêté TMD et à son utilisation.
- Utiliser les volumes de l'ADR et en reconnaître les différentes parties.
- Rechercher les informations réglementaires.

## Programme sur une durée de 2 jours

### Accueil

La classification des matières dangereuses  
Le marquage et l'étiquetage des contenants  
La signalisation, le placardage et l'équipement des véhicules  
Les obligations des différents intervenants  
Les documents de bord  
Les opérations de chargement et de déchargement  
La circulation et le stationnement des véhicules

## Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Travaux individuels et de groupes
- Mises en situation

## Validation

Délivrance d'une attestation de formation.